



DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/06/2026 / Délibération N°2026061502

Date de la convocation 08/06/2026

Nombre de conseillers en exercice : 9

L'an deux mille vingt-six et le quinze du mois de juin à **20 heures 30**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Philippe BRUN.

Présents : 9

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

X	Philippe BRUN	X	Delphine SOUVRAY
X	Laurence EXBRAYAT	X	Philippe MICHEL
X	Yves SANIAL	X	Dominique EYRAUD
X	Marine BONNEFOY	X	Alexis RIBES
X	Jérémy CHEVILLON		

Laurence EXBRAYAT a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Droit de préemption : DPU Parcelles AC0090/0285/0287/0365

Le Maire PRÉSENTE la DIA0430912600001 relative à la vente des parcelles AC0090/0285/0287/0365.

Après en avoir délibéré et conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme (articles L. 300-1 et suivants), le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de ne pas préempter sur la vente des parcelles AC0090/0285/0287/0365.
- **AUTORISE** M. Le Maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer tous les actes et pièces s'y rapportant.

Fait aux Estables, le 15 juin 2026

Le Maire,
M. Philippe BRUN

La Secrétaire de séance,
Mme Laurence EXBRAYAT